Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 030-213002975-20260306-2026_15-DE

2026-15

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD — ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 8
présents : 5
votants : 5

L'an deux mille vingt-six
Le six mars
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/03/2026

PRÉSENTS :
MMES/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Roger RODRIGUEZ.

ABSENTS :
MMES/M. Florence MAURIN, Romane MINIOU, Christine NIEL.

PROCURATION : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Marion CHOQUET a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET :
ASSOCIATION AMICALE DE L'ÉCOLE « LES POUJEADETTES » DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame Le Maire informe qu'une sortie scolaire pour la réalisation d'une classe cirque sur 3 jours à LEUCATE est projetée pour le mois de mai 2026.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle déposée par l'Association L'Amicale de l'École « Les Poujeadettes » à SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU pour pouvoir apporter une aide aux parents d'élèves dont les enfants scolarisés sont domiciliés sur notre commune à hauteur de 50.00 € par enfant.

À cette occasion, sur 17 enfants scolarisés, 9 enfants sont domiciliés sur la commune de SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU ce qui représente une aide de 450.00 €

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 030-213002975-20260306-2026_15-DE

Elle invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce dossier :

DÉCIDE :

➢ D'ACCORDER à l'Association L'Amicale de l'École « Les Poujeadettes » à SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU une subvention exceptionnelle de 450.00 € (QUATRE CENT CINQUANTE EUROS).

➢ DIT que cette subvention sera inscrite au Budget Principal M57 2026 et imputée au compte 65748.

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance
Marion CHOQUET

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 11 MARS 2026
⇨ Reçu par la Préfecture le 11 MARS 2026
⇨ Retour en Mairie, le 11 MARS 2026
⇨ Affiché le 11 MARS 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr